



**SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHÉ
Rochefort-sur-Nenon**

**REUNIONS CE - CHSCT - DP
AVRIL 2017
La CGT vous informe**

ACTIVITE DU CE

Les inscriptions pour le concours de pêche du CE sont en cours. Les parfums seront distribués dans les jours à venir. La réception pour la fête des mères devrait avoir lieu le mardi 23 mai (date à confirmer) et le 14 juin pour la fête des pères. Les chèques vacances seront distribués fin mai

TRAVAIL DES JOURS FERIES

La direction a annoncé en CE qu'en cas de gros volumes, elle envisage un travail les 1^{ers}, 8 et 25 mai.

La CGT a rappelé l'obligation de la direction d'informer et consulter le CE dans ce cas, ce qui n'a pas été fait **donc à ce jour il ne peut pas avoir de travail pour ces jours.**

De plus pour la CGT, il est inadmissible de faire travailler des jours fériés comme par exemple cela s'est fait pour le lundi de Pâques en sachant que le lendemain la direction mettait le personnel en repos : où sont les économies ?

La direction n'a pas d'argent pour augmenter vos salaires mais elle en a pour rémunérer les fériés à 100 %.



Pour la CGT, il est inadmissible de faire travailler les salariés le 1^{er} mai



Pour rappel, seul le 1er mai est obligatoirement chômé et payé, c'est-à-dire non travaillé. Le travail n'est autorisé ce jour-là que dans les secteurs qui ne peuvent pas interrompre leur activité (santé, sécurité, transports...). Il va falloir que la direction s'explique si elle fait travailler ce jour alors que cela ne s'est jamais fait depuis 36 ans que la base est ouverte. Les autres jours fériés ne sont chômés que si la convention collective ou l'usage le prévoit. Sur la base de Rochefort tous les fériés sont chômés hors repos soit 9

jours (17 avril, 1er, 8 et 25 mai, 5 juin, 14 juillet, 15 août, 1er novembre, 25 décembre).

En travaillant les jours fériés, vous contribuez à la baisse de votre intéressement car il est basé sur un budget qui n'a pas prévu ces heures à payer !

ORGANISATION ET SECURITE AU TRAVAIL

Par le biais d'une formation, la direction met en place un projet où les participants proposent des modifications de l'organisation du travail et des améliorations des conditions de travail. Pour la CGT, il est étonnant que le chef des projets régional participe à cette formation. **Des commissions de travail existent et doivent continuer à exister sans se servir du budget formation !**

La CGT déplore une fois de plus que **la Direction ne prenne aucune décision pour sécuriser les conditions de travail et la santé des salariés !** Depuis plusieurs mois, les élus ont fait des propositions pour sécuriser les allées de Mea et du circuit RPR, mais à ce jour rien n'est mis en place ! Idem pour la hauteur des palettes ! **Quand la direction va-t-elle s'occuper sérieusement de ces problèmes, attend elle un accident ?**

La CGT a redemandé la suppression pure et simple de **la préparation semi collective** et la direction doit arrêter de mentir aux élus. Plusieurs bases secs n'ont pas mises en place cette préparation et d'autres l'ont arrêtées... Rochefort doit aussi l'arrêter, les préparateurs ne doivent pas souffrir de plus en plus à leur poste de travail !

La CGT déplore que la direction n'embauche pas le personnel en **contrat de professionnalisation** qui le souhaite, afin de garder leurs compétences. Selon les consignes budgétaires à venir, la direction envisage même des contrats de professionnalisations sur les métiers de réceptionnaires, d'expéditionnaires, de préparateurs ou de chefs d'équipe....

Accident de travail soyez vigilant la procédure d'accident de travail bénin a changé mais on l'attend toujours ! La CARSAT a supprimé à l'entreprise le registre des accidents bénins car il était mal tenu. **Exigez si vous avez un accident de travail MEME BENIN que le service RH fasse une déclaration d'accident de travail.**

BILAN ANNUEL RELATIF A LA PREVENTION DE LA PENIBILITE POUR 2016

La direction a présenté au CHSCT le bilan annuel à la prévention de la pénibilité. Avec ce bilan, la direction déclare les salariés exposés aux différents facteurs de pénibilité pour le compte personnel de pénibilité.

La CGT s'est insurgé de ce bilan où :

- Aucun chauffeur n'a été reconnu avec le facteur de travail de nuit : il faut une heure de travail entre 24 h et 5 heures avec une durée minimale de 120 nuits
- Pire pour les caristes, ils ne sont pas concernés par le facteur vibrations mécaniques ! Seuls, 2 expéditionnaires travaillant sur des tires palettes autoportés relèvent de ce facteur....de qui se moque-t-on ? Un cariste qui fait du roulage pendant 7 H avec du matériel « Top budget » sur un sol qui ressemble de plus en plus à un terrain de motocross ne ressent pas de vibration ...

Le débat avec la direction a été très tendu. **L'expertise est faite contre les salariés, c'est du flan ! La CGT conteste ce bilan** et se renseigne afin de savoir si on peut mettre en place une contre expertise. Affaire à suivre.....

Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h tant que nos revendications ne sont pas prises en compte

NOUS EXIGEONS

- **Que tous les jours fériés soient chômés et payés et surtout le 1er mai**
- **La suppression du travail du samedi les périodes creuses de l'année**
- **Que la direction fasse cadeau de la journée de solidarité**
- **Une augmentation des salaires**
- **Un 14^{ème} mois à la place de l'intéressement**
- **Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire**
- **Une productivité non imposée**
- **La remise en place de la subrogation**
- **Le respect des accords signés, des usages, du temps de repos journalier et hebdomadaire...**
- **La présentation de la cartographie nationale**
- **La garantie d'une nouvelle base à Rochefort...**



Retrouvez ce tract du 28 avril 2017 sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>

.....